



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-93

### AVIS PUBLIC

#### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, ce présent avis est donné par le soussigné, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, que lors de la séance ordinaire du conseil du Canton de Low qui se tiendra **le 3 aout 2020 à 19h00** à la salle Héritage, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 02-93 et ses amendements, pour une propriété située au **794 chemin McDonald (lot 5 161 811 du cadastre du Québec)**.

La demande porte sur les objets suivants:

- Autoriser l'agrandissement d'un garage existant de 1.26 mètres à l'arrière par 0,94m du côté droit, le tout à l'intérieur de la marge avant de 9 mètres. La distance du bâtiment par rapport à ligne avant resterait inchangé à 3,50 mètres.
- Le tout tel qu'apparaissant sur un plan de localisation préparé par l'arpenteur Hubert Carpentier sous sa minute 8001, daté du 14 juillet 2015 et annoté par le demandeur.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance.

**DONNÉ à Canton de Low, le 16 juillet 2020**

Marie Joannisse, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim